



Département  
**NORD**

Canton  
**CARNIERES**

Nombre de Membres

En exercice	<b>19</b>
Présents	<b>16</b>
Votants	<b>19</b>

Date de convocation  
**01.12.2014**

Date de l'affichage  
**01.12.2014**

Objet de la délibération

**Elaboration du  
Plan Local d'Urbanisme  
(PLU)**

**N° 2014 / 96**

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous Préfecture de Cambrai le  
et publication le

# Commune **BEAUVOIS EN CAMBRESIS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **08 Décembre 2014**

*L'an deux mil quatorze*

le **Huit décembre** à **20 heures**

le **Conseil Municipal** régulièrement convoqué, s'est réuni

**Président :** Yannick HERBET

**Présents :** HERBET - JACQUEMIN - LE BERRIGAUD - DEPREUX - HERMANT - BOITTIAUX - CIMBE - SAKALOWSKI - BANSE - PARMENTIER - BOUBET - COUTEAU - SCARCIA - BACQUET - DEPREUX - LALLEMANT

**Excusés :** - HUET (procuration à Géry HERMANT) - LEQUET (procuration à Yvon CIMBE) - CASIEZ (procuration à BACQUET)

Mlle BOUBET a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une procédure d'élaboration d'un Plan d'Occupation des Sols (POS) a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 1983.

Depuis lors, il est nécessaire de prendre en compte les dispositions du SCOT du Cambresis approuvé le 23 novembre 2012, ainsi que la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite Grenelle II, et la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR).

Aussi, Monsieur le Maire propose de reprendre depuis le début, la procédure d'élaboration du PLU, par une délibération portant retrait de celle du 18 novembre 1983.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- dit que la présente délibération porte retrait de celle du 18 novembre 1983
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette demande au SIATUB

*Fait en séance, les jour mois et an susdits  
Au registre ont signé tous les membres présents.*

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Yannick HERBET